Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2016

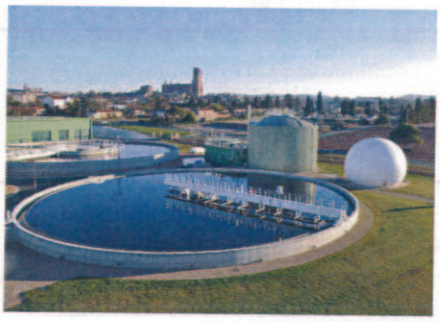

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

TABLE DES ILLUSTRATIONS 4

1- Données générales *6*

1.1. Présentation du territoire desservi 7
- Population actuelle 7
- Population future 8
- Patrimoine 8
- Zonages d'assainissement communaux 8

1.2. Présentation du service 10
- Compétences du service 10
- Mode de gestion du service 10
- La régie assainissement 10
- Le fonctionnement des instances décisionnelles 10
- Les règlements du service assainissement 11
- Le personnel 11

2- Assainissement collectif *13*

2.1. L'usager à l'assainissement collectif 14
- Les conventions de déversement 15

2.2. les branchements 17

2.3. Les volumes traités 18

2.4. Résultats de fonctionnement 22
- Fonctionnement des postes de relevage 22
- Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2016 24
- Les ouvrages d'épuration 26
- Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel 26
- Production et valorisation des boues 29
- Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel 30

2.5. Indicateurs de performance 33
- Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0) 34
- Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1) 34

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif 34
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2) 34
- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3) 35
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3) 35
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3) 36
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3) 36
- Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0) 37
- Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 37
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2) 37
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2) 38
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3) 38

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_138-DE

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3) 38
- Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2) 39
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0) 40
- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1) 40

3- Assainissement non collectif 41

3.1. Usager non collectif 42

3.2. Activité du service 43

3.3. Contrôle de conception et de réalisation 45

3.4. Diagnostic sur les installations existantes 47

3.5. dossiers subventionnes par l'agence de l'eau adour-garonne pour la rehabilitation de l'assainissement non collectif 49

3.6. Indicateurs de performance 50
- Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur D302.0) 50
- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3) 51

4- Tarification du service et montants financiers 52

4.1. Assainissement Collectif 53
- Le prix du service collecte 53
- Le prix du service traitement 53
- Les taxes 55
- Montants assainissement facturés en 2016 pour un volume de 120 m³ 56

4.1.2 Coût du service et recettes associées 57

4.2. Assainissement Non Collectif 58
- Prix du service 58
- Coût du service et recettes associées 59

5- Investissements et travaux de financement 60

5.1. Montants financiers 61
- Assainissement collectif 61
- Assainissement non collectif 61

5.2. Travaux 2016– Projets 2017 63
- Principales réalisations de l'année 2016 63

Annexes 68

Annexe 1 : Fiches ouvrages d'épuration 69

Annexe 2 : Fiches Communes 101

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements 7
Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés 9
Tableau 3 : Les conventions de déversement 16
Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2011 à 2016 17
Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage 24
Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage 25
Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration 26
Tableau 8: Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2016 sur les stations de traitement du grand Albigeois 28
Tableau 9 : Production et valorisation des boues 29
Tableau 10 : Indicateurs de performance 33
Tableau 11 : Diagnostics des installations existantes 47
Tableau 12 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne 49
Tableau 13 : Evolution des tarifs par m³ 54
Tableau 14 : Tarif pour une facture de 120 m³ 56
Tableau 15 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif 57
Tableau 16 : Tarifs SPANC 2012-2016 58
Tableau 17 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif 59
Tableau 18 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif 61
Tableau 19 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif 61
Tableau 20 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif 61
Tableau 21 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif 62
Tableau 22 : Etat de l'actif en assainissement non collectif 62
Tableau 23 : Travaux 2016 sur réseaux 65

Graphe 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2016 (m³) 19
Graphe 2 : Evolution du volume d'eaux usées traitées (en m³) 20
Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif 21
Graphe 4 : Contrôles de conception 45
Graphe 5 : Contrôles de réalisation 46
Graphe 6 : Répartition des diagnostics 2016 en fonction de leur classement 48
Graphe 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement 48

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

2004-2016 : 13 ans de compétence assainissement communautaire

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002.
17 communes se sont réunies et sont ainsi devenues partenaires pour élaborer et conduire un projet commun de développement urbain et d'aménagement durable d'un territoire : le Grand Albigeois.

La compétence assainissement a été initialement transférée par délibération du 17 février 2004 comme compétence facultative de la communauté d'agglomération, de façon partielle, conformément à un choix politique d'intercommunaliser le transport et le traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif, tout en laissant aux communes l'exercice de la compétence en matière de collecte et de systèmes d'assainissement autonome.

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence *« réseaux structurants et unités de traitement »* des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 1er mai 2004.

Du 1er mai 2004 au 31 décembre 2009, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a concrétisé son engagement par la création de 23 km de réseaux structurants permettant ainsi le raccordement de 7 communes (Le Séquestre, Arthès, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry, Cunac, Puygouzon, Cambon) à Albi, avec le renforcement des réseaux de transport (secteur Bondidou et de la Mouline à Albi) et enfin la mise aux normes par une reconstruction complète de la station d'épuration de la Madeleine.

C'est pour atteindre cet objectif affirmé que l'agglomération, à travers sa compétence assainissement, a développé ces 7 premières années sa maîtrise d'ouvrage sur des projets d'investissement d'envergure (30 millions d'euros HT) pour permettre, une vraie restructuration de son système d'assainissement : suppression de 6 stations obsolètes via la réalisation de près de 24 kilomètres de réseaux structurants acheminant les effluents à la station de traitement des eaux usées de la Madeleine.

En 2005, dans le cadre de l'obligation des communes de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'arrêté préfectoral du 25 mai 2005 a statué, après délibération du conseil communautaire le 8 février 2005, sur le transfert de la compétence *« assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif»* des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 31 décembre 2005.

Parallèlement au contrôle de conception et de réalisation des installations neuves d'assainissement individuel règlementaires, le SPANC a lancé depuis 2007 le diagnostic de l'ensemble des installations individuelles existantes sur son territoire, grâce à son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

En 2009, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est ainsi engagée dans une nouvelle étape de renforcement de ses compétences avec la ***prise en compte de la totalité de la compétence assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales, à compter du 1er janvier 2010.***

Le 1er juillet 2010, à l'échéance des contrats de délégation des communes d'Albi, Saint-Juéry et Marssac, les élus ont décidé que l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'assainissement de l'agglomération se ferait directement, en créant une régie à autonomie financière.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

1- Données générales

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois compte au total **17 communes** :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

▪ Population actuelle

La population totale de l'agglomération est calculée par l'INSEE pour l'année 2016 à partir de la population légale de 2016, soit **84 372 habitants.**

La population totale desservie **par le réseau public d'assainissement** est évaluée à **71 065 habitants** et la **population totale** dépendant du **service d'assainissement non collectif** est évaluée **à 13 307 habitants.**

Cette évaluation reste théorique. Elle est calculée par proportion entre le nombre d'abonnés au réseau d'eaux potable, le nombre d'habitants global et le nombre d'abonnés à l'assainissement.

Commune	Population recensée sur le territoire Communautaire	Abonnés eau potable	Abonnés assainissement Collectif			Taux de desserte assainissement collectif 2016	estimation de la population assujettie à l'assainissement collectif		
			2014	2015	2016		2014	2015	2016
Albi	51 567	27 389	24 279	24 530	**24 776**	90,46%	46 741	46 968	**47 190**
Arthès	2 585	1256	998	1 007	**1 017**	80,97%	2 041	2 048	**2 056**
Cambon d'Albi	2 106	901	539	537	**553**	61,38%	1 194	1 193	**1 202**
Carlus	699	308	56	58	**58**	18,83%	135	136	**136**
Castelnau de Levis	1 602	693	173	158	**155**	22,37%	416	412	**412**
Cunac	1 641	621	521	468	**464**	74,72%	1 270	1 229	**1 226**
Dénat	755	372	182	184	**187**	50,27%	353	354	**356**
Fréjairolles	1 354	569	263	261	**261**	45,87%	611	610	**610**
Labastide-Dénat	387	192	73	75	**75**	39,06%	159	160	**160**
Le Séquestre	1 574	920	732	733	**755**	82,07%	1 434	1 435	**1 453**
Lescure	4 559	2 224	1 752	1 756	**1 802**	81,03%	3 343	3 346	**3 383**
Marssac	3 074	1 647	1 351	1 351	**1 429**	86,76%	2 654	2 654	**2 722**
Puygouzon	3 018	1 458	929	936	**946**	64,88%	2 004	2 009	**2 015**
Rouffiac	646	258	0		**63**	24,42%	0	0	**158**
Saint-Juéry	6 867	3 852	3 539	3 651	**3 513**	91,20%	6 323	6 429	**6 303**
Salies	838	343	302	305	**307**	89,50%	780	783	**784**
Terssac	1 100	599	487	491	**493**	82,30%	893	896	**898**
TOTAL	**84 372**	**43 602**	**36 176**	**36 501**	**36 854**	84,52%	**70 351**	**70 661**	**71 065**

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Population future

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **88 000 habitants en 2021 et 95 000 habitants en 2030** *(données PLH Grand Albigeois).*
Le taux prévisionnel de desserte moyenne en assainissement collectif est de 87% en 2021 et 88% en 2031 d'après les schémas directeurs communaux, soit une **population future desservie hypothétique de 76 560 habitants en 2021 et 78 320 habitants en 2030**

▪ Patrimoine

Après le transfert total des compétences communales, on dénombre en 2016 :

- en assainissement collectif :

- ✓ **59 km** de réseaux de collecte d'eaux usées unitaires
- ✓ **418 km** de réseaux de collecte d'eaux usées séparatifs dont **23 km** de réseaux structurants d'eaux usées réalisés de 2004 à 2009
- ✓ **223 km** de réseaux de collecte des eaux pluviales séparatifs
- ✓ **75** postes de refoulement dont 4 soumis à déclaration et 2 soumis à autorisation (Albi-Pont Neuf et Albi-Bondidou).
- ✓ **53** déversoirs d'orage répartis sur l'ensemble des communes
- ✓ **17** systèmes d'épuration **dont 2** de plus de 2000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **101 070 EH**

Des fiches synthétiques jointes en annexe regroupent par commune les informations suivantes :

- ✓ nombre d'abonnements et estimation de la population desservie
- ✓ linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et type (gravitaire, séparatif, unitaire, refoulement)
- ✓ ouvrages d'épuration des eaux usées

- en assainissement non collectif :

- ✓ **4 750** installations existantes d'assainissement individuel.

▪ Zonages d'assainissement communaux

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Communes	Carte d'aptitude des sols	Zonage	Enquête publique	Schéma d'assainissement	Diagnostic
Albi	Oui	Oui	Oui	2001	en partie
Arthes	Oui	Oui	Oui	18/10/2001	Non
Cambon	Oui	Oui	Oui	août-99	Oui
Carlus	Oui	Oui	Oui	Avril 2012	Oui
Castelnau de Levis	Oui	Oui	Oui	11/1999	Oui
Cunac	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Denat	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Frejairolles	Oui	Oui	Oui	12/2012	Non
Labastide Denat	Oui	Oui	Oui	28/08/2001	Oui
Le Sequestre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Lescure	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Marssac	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Puygouzon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rouffiac	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Saint-Juery	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Salies	Oui	Oui	Oui	06/11/2006	Non
Terssac	Oui	Oui	Oui	1997	Oui

Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

1.2. PRESENTATION DU SERVICE

▪ Compétences du service

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, l'intégralité de la compétence assainissement a été transférée des communes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Celle-ci se substitue ainsi aux 17 communes qui la composent, dans tous leurs droits et obligations en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

▪ Mode de gestion du service

Les services d'assainissement collectif et non collectif sont des **S**ervices **P**ublics à caractère **I**ndustriel et **C**ommerciaux (SPIC), qui se doivent de satisfaire un besoin d'intérêt général.
Ils sont principalement rémunérés par des redevances versées par les usagers et dotés chacun d'un budget distinct du budget général de la communauté d'agglomération et équilibré en dépenses et en recettes.

Depuis sa création, soit le 31 décembre 2005, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes.
Le contrôle des installations neuves est assuré par le personnel du SPANC.

Depuis le 1er juillet 2010, le service assainissement collectif est géré directement, **en régie à autonomie financière**.

▪ La régie assainissement

L'objet de la **régie** est d'assurer **l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées** sur le territoire de la communauté d'agglomération.
Les statuts de la régie assainissement fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

▪ Le fonctionnement des instances décisionnelles

Trois organes participent à la mise en œuvre de la politique intercommunale d'assainissement : **le conseil communautaire**, **le bureau communautaire** et **le conseil d'exploitation de la régie**.

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le bureau et le conseil communautaires assurent les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- ✓ la fixation des tarifs
- ✓ le vote du budget
- ✓ les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation
- ✓ les marchés de travaux et de services
- ✓ les délégations des services publics et les conventions de prestations

Ces délibérations sont prises après avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement.

Le **conseil d'exploitation** se compose de **24 membres**, dont **3 membres extérieurs** représentant respectivement les institutions, les entreprises, les usagers.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la commission assainissement, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués.
Il se réunit une fois par trimestre et fixe les principales orientations et objectifs en termes de fonctionnement du service assainissement afin de répondre aux besoins des usagers du service.

Le **président de la communauté d'agglomération** prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil communautaire et recrute le personnel. Il est l'ordonnateur de la régie.

La **directrice de la régie** (nommée par le conseil d'exploitation) procède, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération, à l'exécution des décisions du conseil et organise le fonctionnement quotidien de la régie.

▪ Les règlements du service assainissement

Le **règlement du service assainissement collectif communautaire** permet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le **règlement du service assainissement non collectif** a été révisé le 17 décembre 2015 en raison des dernières évolutions réglementaires (arrêtés de 2012).

▪ Le personnel

Sous l'autorité de la directrice de la régie, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales, au sein des quatre cellules suivantes :

- **accueil du public et gestion administrative des usagers** ;
- **maîtrise d'ouvrage**, pour le lancement et le suivi de marchés d'investissement en termes d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la réhabilitation des stations d'épuration ;
- **exploitation**, suivi de fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages publics d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales transférés à la communauté d'agglomération, ainsi que des ouvrages structurants créés par celle-ci ;
- **service public d'assainissement non collectif**, pour le contrôle règlementaire des installations individuelles.

A noter que le service assainissement bénéficie contre remboursement des supports communs à tous les services de l'agglomération en termes de ressources humaines, finances, marchés publics, communication.

Le service assainissement est composé au 31 décembre 2016 de 25 agents.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Service HYDRAULIQUE ASSAINISSEMENT

Direction du service
Valérie VITHE

Accueil public
Gestion administrative et comptable
Marie-José Spataro-Chrystel Revellat
Chantal Vadon - Nicole Hébrard
Cécile SASTRE

Ville d'Albi
Etudes et suivi de travaux réseaux eau potable ville d'Albi :
Stéphane Palazy – Thierry Rayssac – Nicole Hébrard

Hydraulique Assainissement

Instructions
Benjamin CORGNE

Instruction demandes d'urbanisme, demandes de branchement et suivi réalisation, suivi PAC, certificats conformité
Benjamin Corgne
Gregor Gasiorowski

Instruction DR/DICT reçus et suivi terrain
Gregor Gasiorowski

Etudes Programmation de travaux
Valérie VITHE

Programmation, études, suivi de travaux d'investissement sur réseaux- Réception
Resp. : Stéphane Palazy
Cyril Manen
Thierry Rayssac
Michel Laur

Hydraulique, pluvial, traitement EU/EP
Xavier Brusset

Opérations d'aménagement, procédures de classement, servitudes
Cyril Manen

Exploitation Réseaux
Xavier BRUSSET

Suivi de réseaux – diagnostics, réparations, contrôles conformités
Benjamin Courrèges
Sébastien Sablayrolles

Entretien de postes de relevage / réseaux
Frank Garric
Alexandre Dangles
Boris Soulié
Jérémie Levillain

Gestion du patrimoine réseaux
Michel Laur

Unités de traitement Industriels
Yann DEHLINGER

Process Administration Suivi des industriels Analyses
Yann Dehlinger
Stéphanie Michaud

Exploitation entretien
Doniphan Berrone

Electromécanique Automatismes supervision
Jérôme Mangès
Fabien Guibert

SPANC
Benjamin CORGNE

Contrôles ANC Neuf – Existant – Réhabilitations – Fonctionnement et entretien
Florian Ducrocq

Santé Environnement

SCHS Albi
Hygiène et santé environnementale
Christian MONTAUBIN

Mise à jour par V. VITHE - Avril 2017

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

2- Assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

2.1. L'USAGER A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'usager est une personne physique ou morale desservie par le réseau collectif d'eaux usées. Les usagers peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux ou des entreprises (services, industries).
On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs).

2.1.1 L'usager domestique

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, un abonné à l'assainissement collectif (associé généralement à un branchement) correspond à **2** habitants. Le service assainissement collectif de l'agglomération compte au total **36 854 abonnés**.

Les besoins domestiques peuvent être définis comme étant les volumes d'eau nécessaires à la vie courante des citoyens. Ils couvrent donc différents usages.
La consommation journalière en eau d'une personne en France est la suivante pour les différents postes :

49 litres pour les bains et les douches ;
25 litres pour les W.C. ;
25 litres pour le linge ;
12 litres pour la vaisselle ;
8 litres pour le ménage ;
8 litres pour l'arrosage des plantes ;
9 litres pour la préparation de la nourriture ;
1 litre pour la boisson.
Soit au total **137 litres /jour/personne**.

Cette consommation journalière est équivalente à la consommation domestique des abonnés du grand albigeois, qui est de 137 litres par jour et par personne.

2.1.2 L'usager non domestique

Les usagers non domestiques sont des usagers qui rejettent des eaux industrielles. Sont classées dans les eaux industrielles tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique.

Toutefois les usagers rejetant des eaux industrielles analogues aux eaux usées domestiques sont considérés comme des usagers assimilés domestiques.

Les usagers non domestiques sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération.
Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terssac.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Les conventions de déversement

Depuis 2006 le service assainissement recense les principaux industriels présents sur l'agglomération. Il s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et, si nécessaire, la signature de conventions de déversement.

Le tableau ci-après présente la liste des industriels détenteurs d'une autorisation de déversements réalisée ou en vigueur en 2016:

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou de la convention
Montagne Noire	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	26/10/1995. Renouvellement à prévoir)
VOA verrerie d'Albi	Fabrication de bouteilles en verre	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	16/01/2014 (5ans)
SRA SAVAC	Hydrocurage, collecte et stockage déchets dangereux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	10/05/2006 (Renouvellement en cours)
Fin' Tech	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
Moroni SA	Agroalimentaire	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	2009 (à renouveler en 2017)
Flavourin SA	Plats préparés	Terssac	STEP Albipôle	Convention spéciale	2015
DITEP	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
DYRUP	Fabrication peintures et traitement du bois	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2016
Fondation Bon Sauveur	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	18/11/2013 (3 ans)
Pierre Valette salaisons	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (1 an). Visite à prévoir en 2017
MEDIMAT	Entretien véhicules TP	Terssac	STEP Albipôle	Arrêté déversement	(2015) 5 ans
SARL Lavage Auto	Lavage voiture	Marssac	STEP Marssac	Arrêté de déversement	18/11/2013 (5 ans)
Centre hospitalier	Hôpital	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	19/08/2013 (2 ans) A renouveler en 2017
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Le Séquestre	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)
SA Excellence (Thuries)	Chocolaterie	Marssac	STEP Marssac		Premier contact pris en 2016. A poursuivre en 2017
Quick Net	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de autorisation ou de la convention
Press Bleu	Pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
Manresa	pressing	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
Géant Casino	Laboratoire alimentaire, cafétéria, grande surface	Albi	STEP Albi-Madeleine		Visite à effectuer en 2017
Alby Foie Gras Conserverie Pierre Lascroux	Conserverie de canard	Albi	STEP Albi-Madeleine		Visite à effectuer en 2017
Clinique Claude Bernard	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine		Visite à effectuer en 2017
Bernardou	Transport de poudre (chaux, farine)	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (5ans)
PHODE	Fabrication d'additifs sensoriels	Terssac	STEP Albipole	Convention de déversement	2015 (5ans)

Tableau 3 : Les conventions de déversement

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

2.2. LES BRANCHEMENTS

Le réseau collectif d'assainissement évolue afin de permettre d'accroître la desserte des usagers. Différentes étapes depuis la réalisation des travaux jusqu'au raccordement des usagers permettent l'extension du réseau.

D'après les dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, **le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement existant est obligatoire, dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau.**
Un délai supplémentaire sous forme de dérogation, allant jusqu'à 10 ans peut être accordé si l'état de l'installation d'assainissement non collectif en place le permet.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de branchements créés en eaux usées	69	153	102	162	99	65
Nombre de branchements créés en eaux pluviales			1	7	10	9

Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2011 à 2016

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

2.3. LES VOLUMES TRAITES

L'ensemble des volumes traités sur les stations de la communauté d'agglomération provient des habitants de l'agglomération.

Au total **3 645 715 m³** d'eaux usées ont été traités par les stations de la communauté d'agglomération en 2016 pour 3 656 751 m³ d'eaux usées en 2015. En 2014, le volume était de 3 627 673 m³.

Ce volume est à relier directement aux ressources du service, la redevance communautaire étant directement proportionnelle au volume traité.

La répartition des volumes traités par commune est la suivante :

Communes	Volumes d'eaux usées traitées en m³
ALBI	2 478 859
ARTHES	82 619
CAMBON d'ALBI	56 242
CARLUS	5 291
CASTELNAU de LEVIS	13 085
CUNAC	50 717
DENAT	16 427
FREJAIROLLES	25 921
LABASTIDE-DENAT	8 190
LE SEQUESTRE	86 777
LESCURE	181 529
MARSSAC	112 648
PUYGOUZON	109 157
ROUFFIAC	5 905
SAINT-JUERY	316 622
SALIES	33 627
TERSSAC	62 099

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Volume d'eaux usées traitées en 2016 (m3)

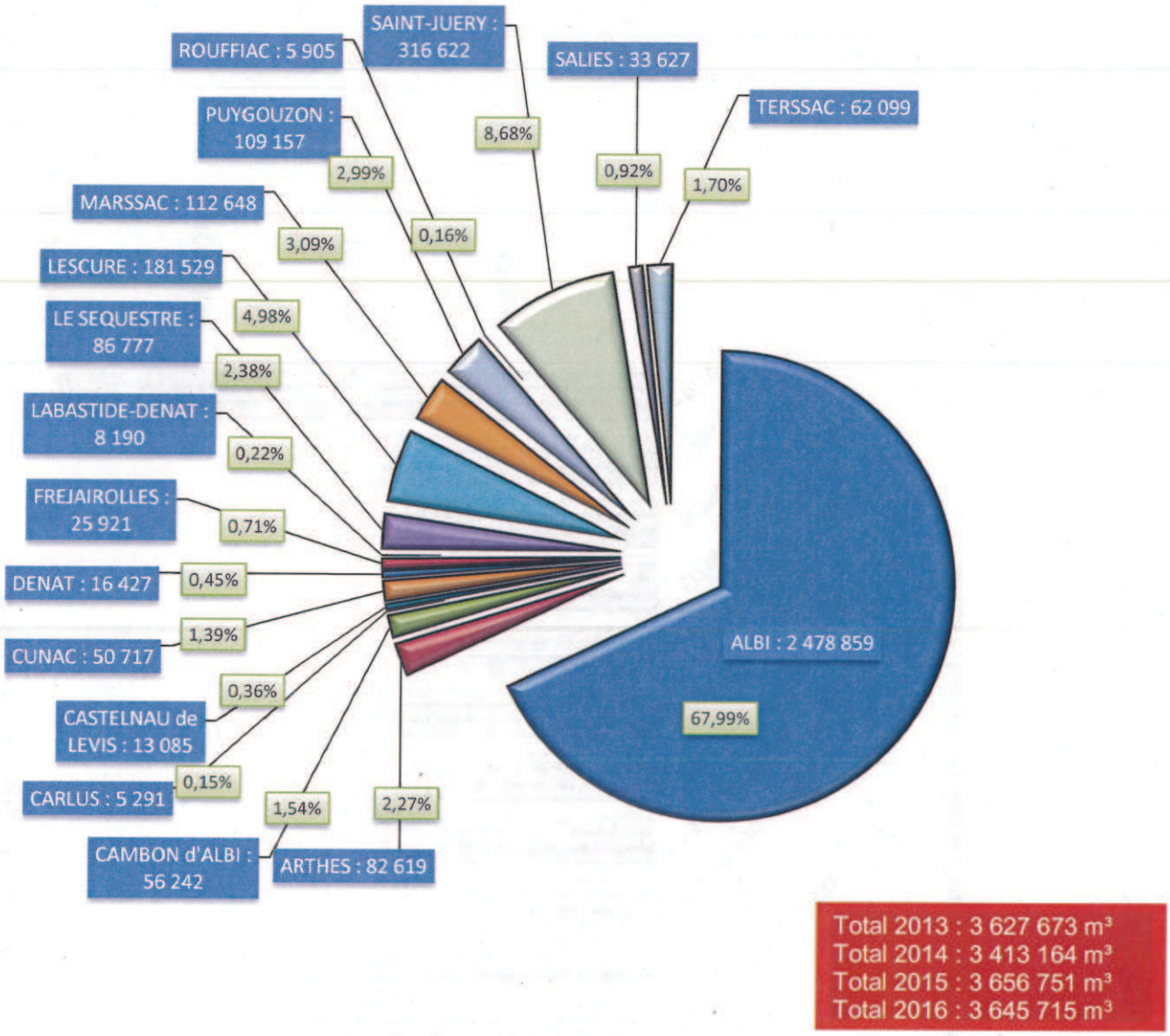

Graphe 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2016 (m³)

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

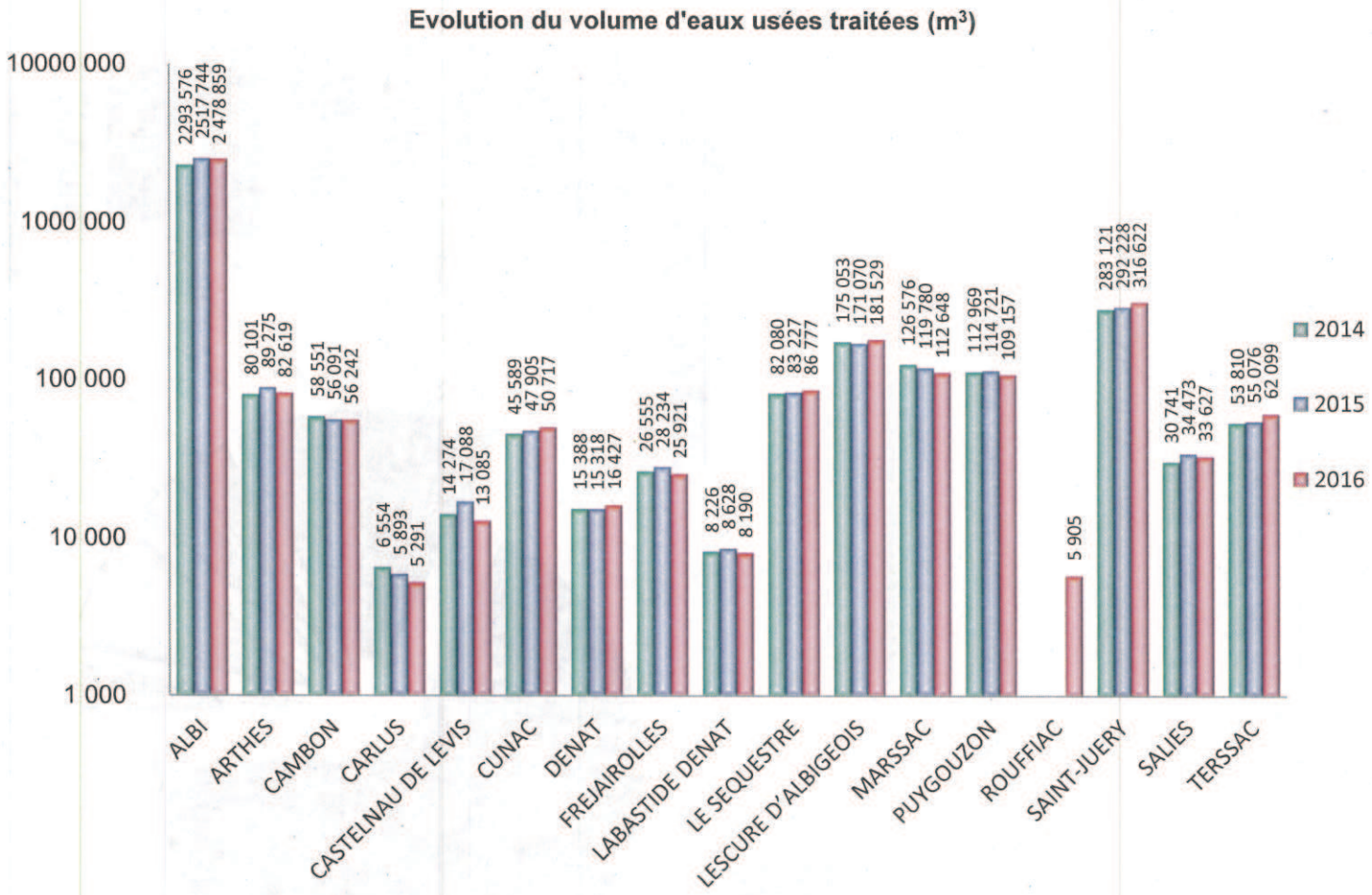

Graphe 2 : Evolution du volume d'eaux usées traitées (en m³)

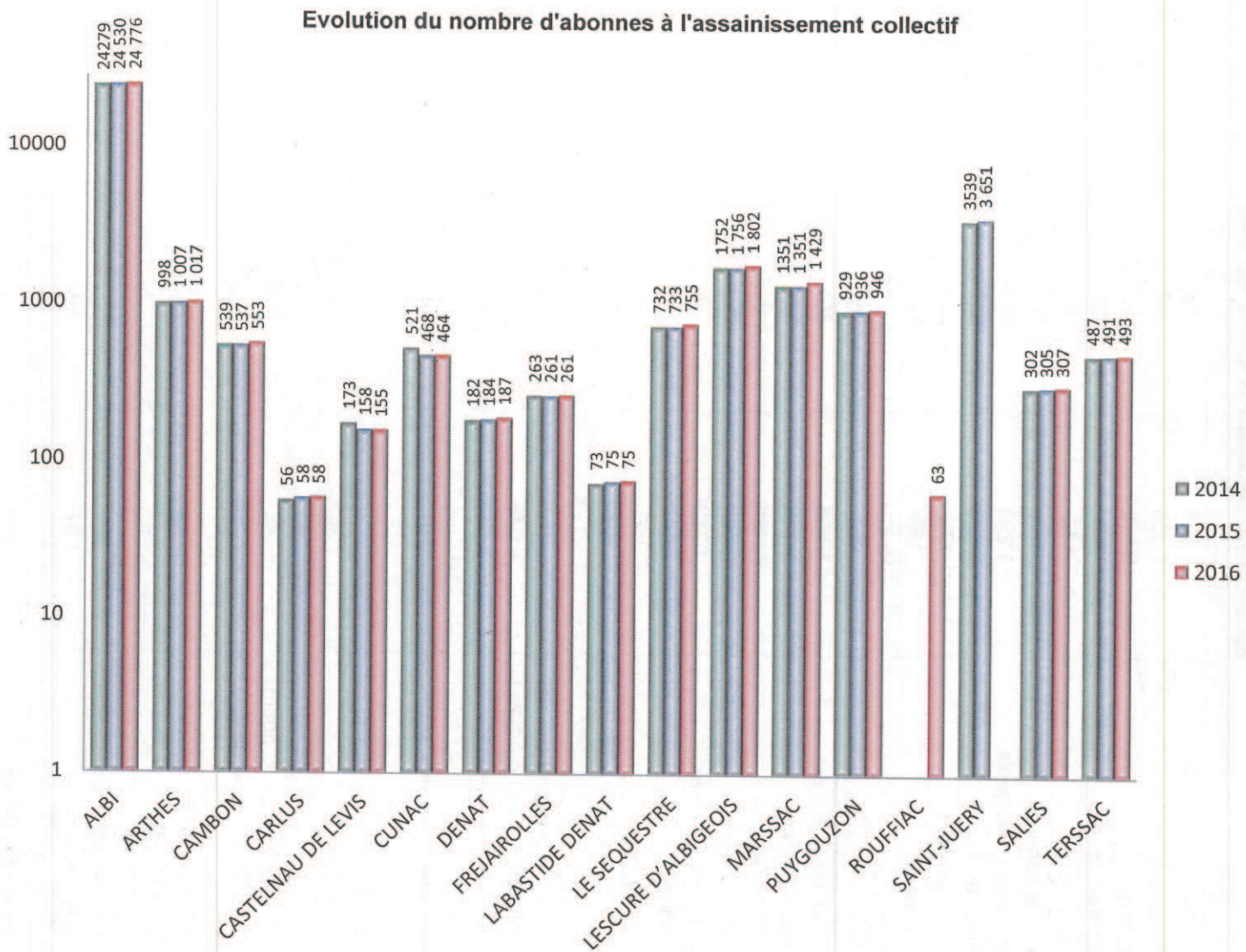

Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

2.4. RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

▪ Fonctionnement des postes de relevage

Fonctionnement pompes

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)
ALBI			
	PR Hoche	1 498	661
	PR Matisse	1 365	240
	PR Imbert	5 602	1 522
	PR Sainte-Carême	254	29
	PR Les Crins	136	46
	PR La Ceriseraie	438	120
	PR Moulin de l'Albigeois	1 293	628
	PR Rives du Tarn	2 823	847
	PR Les Pasteliers	776	245
	PR Doumerg	198	324
	PR Pont Vieux	10 424	1 818
	PR Fabre d'Eglantine	864	367
	PR Route de Graulhet	1 566	861
	PR Rue Paul Péret	1 359	280
	PR Piscine Galinou	26 800	1 947
	PR Parc Pélissier	1 838	794
	PR Jardin de Pélissier	1 280	59
	PR Innoprod	2 144	1 550
	PR Rue du Port	316	72
	PR KOENIG	307	62
ARTHES			
	PR RD70 (La Sérigné)	91	69
	PR MALROUX (Pont d'Arthès)	4 079	2 176
	PR CAUSSE (site Canoe)	3 753	48
CAMBON			
	PR BEL AIR	0	0
		0	0
CASTELNAU de LEVIS			
	PR PECHEUR	1 547	993
CUNAC			
	PR CANAQUE - rue du bourg	146	166
	PR RIVIERE - chemin de la riviere	3 613	709
	PR LES AVALATS - maillols route des avalats	1 820	684
DENAT			
	PR Lotissement la Gourtanelle	492	*
	PR La Resclauze	2 871	696
FREJAIROLLES			
	PR Fréjairolles Bourg	294	*
LABASTIDE DENAT			
	PR Labastide-Dénat bourg	16 007	2 607
LE SEQUESTRE			
	PR La Baute	1 166	564

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)
	PR Les Taillades	3 836	3 167
LESCURE D'ALBIGEOIS			
	PR la Barrière	7 070	2 350
	PR Corduraries	302	78
	PR Moroni	*	3 428
	PR Segalar	364	190
	PR ST PIERRE	538	281
	PR de la Pharmacie	3 727	2 395
	PR MacDo LECLERC	863	502
	PR LES PRATS	1 448	1 218
	PR Stade municipal	*	830
	PR Jardinerie Tarnaise	421	362
	PR EGLISE-ST PIERRE	*	41
	PR La Barrière II	380	185
MARSSAC			
	PR ZI la Pelbousquié	199	34
	PR Bourdelas	565	147
	PR des Lizes	119	48
	PR du Parc	356	288
	PR rue du Port	2 325	799
	PR RIEUMAS	0	0
PUYGOUZON			
	PR bellevue	7 198	891
	PR La Perieres	22 849	1 682
	PR Bois Grand	1 050	256
SAINT-JUERY			
	PR Saut du TARN	4 195	1 836
	PR Colette	1 660	185
	PR marc chagal - clos de la Renaudié	1 295	1 018
SALIES			
	PR Negrot - Bousquet	245	99
	PR Couxovie	192	29
	PR château bas	*	1 606
	PR ALARY - Centre	0	0
TERSSAC			
	PR Croix rouge (carrefour RD 13 - Vaysse)	14 560	2 511
	PR Larroque	1 144	549
	PR Mazet	1 502	994

Ouvrages structurants C2A				**Volumes pompés (m^3)**
	PR1 LESCURE-route de la Barrière	36 897	2 312	*
	PR2 LESCURE-chemin des grèzes	10 583	1 695	*
	PR3 LESCURE-impasse oustalnou	27 657	1751	348 240
	PR4 ST-JUERY-chemin salaberde	127 204	6 538	993 252

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

	Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m^3)
PR6 ALBI-pont Neuf	273 711	4 607	1 866 502
PR7 ALBI-bondidou	59 737	1 933	1 169 587
PR5 ALBI-fonlabour zac	*	193	0
PR5 ALBI-fonlabour sequestre	4 619	3 297	159 334
PR8 ALBI-route de terssac	30 715	2 641	290 403
PR0 ARTHES-liaison Mitterrand-Bonafé	8 709	1 120	*
PR TERSSAC-ALBIPOLE-thomas	445	14	0
PR TERSSAC-ALBIPOLE-martelle	331	16	0
Bassin de la vene PUYGOUZON	3 478	vol. gravitaire :	322 886
		vol. stocké :	1 853
Dégrilleur GARDES	818	5 684	0

Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage

▪ Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2016

L'entretien des réseaux

L'entretien des réseaux s'effectue suivant différents types d'interventions assurées soit en régie par les agents du service assainissement, soit par des prestataires privés pour le compte de la régie :

- l'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- l'inspection télévisée des réseaux ;
- les interventions ponctuelles comme les débouchages ;
- les travaux de réparations ponctuelles des réseaux et branchements d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des canalisations et regards, l'entretien des avaloirs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements.

Certaines portions de réseaux sont plus sujettes à encrassement que d'autres.

Ainsi, on appelle **point noir** tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contrepente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

Le service assainissement procède également à des **inspections télévisées des réseaux** permettant d'effectuer des diagnostics. Ces diagnostics sont réalisés, soit lors d'un projet d'investissement, soit, lors de suspicion de défaut sur des ouvrages ou sur des branchements, soit simplement dans le cadre de la surveillance.
En 2016 Il a été effectué des interventions de contrôle représentant plus de 10 338 mètres linéaires de réseau inspectés.

Le service assainissement effectue également, à titre curatif, de nombreuses interventions ponctuelles. Ces interventions, quelles qu'elles soient, sont réalisées sur le domaine public.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100787-20170630-DELI2017_115-DE

La maintenance des postes de relevage

Cette maintenance est assurée par les agents du service assainissement et consiste en diverses interventions :

- nettoyage,
- pompage,
- débouchage des pompes,
- vérification d'étanchéité des pompes,
- vérification du fonctionnement du poste,
- contrôle des armoires électriques de commande.

La rénovation des stations de relevage

Différentes réparations sont réalisées sur les stations de relevage.

Elles consistent généralement à :

- renouveler les matériels mécaniques (canalisations, clapets, vannes, paniers),
- renouveler les éléments électromécaniques et les armoires électriques de gestion de ces équipements (platines d'automatisme, transmetteurs d'alarme, capteurs de niveaux, appareils de protection),
- mettre en place de nouveaux appareils électriques pour assurer un meilleur rendement et réaliser des économies,
- remplacer les pompes défectueuses ou les éléments mécaniques.

	RESEAUX					
Commune	Curage préventif (ml)	Nettoyage d'avaloirs (unités)	Interventions curatives (unités)	Inspection télévisées avant Tvx(ml)	Inspection télévisées maintenance (ml)	Controle de conformité Branchements (unités)
ALBI	16 793	1 335	194	6 141	780	440
ARTHES	240		14	898	41	27
CAMBON		16	1	0		10
CASTELNAU DE LEVIS		8	1	0		5
CARLUS			1	0	52	0
CUNAC			3	0		11
DENAT			3	0		4
FREJAIROLLES			1	0		4
LABASTIDE DENAT			2	0		1
LE SEQUESTRE	1 200		8	0		14
LESCURE	350		7	0	56	23
MARSSAC	1 132	61	14	804	171	35
PUYGOUZON	492		2	466	163	25
ROUFFIAC			0	0		1
SAINT JUERY	2 270	580	6	692	10	68
SALIES			1	0	8	9
TERSSAC			4	0	55	13
Total 2016 :	22 477	2 000	260	9 001	1 337	690

Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Les ouvrages d'épuration

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de 17, répartis comme suit :

Stations	Capacité STEP	Type de filière	Mise en service
Albi-Madeleine	91 000 EH	Boues Activées Faible Charge	2010
Carlus	200 EH	Décanteur Digesteur Filtre à Sable	1996
Castelnau de Lévis	1 050 EH	Lagune	2005
Dénat	240 EH	Lagune	1989
	200 EH	Lagune	1975
	250 EH	Dégrilleur suivi d'un lit planté de roseaux	2016
	30 EH	Décanteur primaire et réacteur biologique avec support synthétique	2015
Fréjairolles	1 300 EH	Filtre planté de roseaux	nov. 2012
	250 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	2001
Labastide Dénat	160 EH	Lagune	1982
Marssac sur Tarn	1 950 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1982
Saint-Juéry	80 EH	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	2008
Saliès	800 EH	Lagune	1992
	200 EH	Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable	2002
Terssac	1 050 EH	Lagune	2001
ZA Albipôle	1500 EH	Boues Activées Faible Charge	2016
Rouffiac	260 EH	Filtre planté de roseaux	2013

Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration

La fiche signalétique de chaque station comprenant ses résultats de fonctionnement est présentée en annexe n°2.

▪ Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles.

STEP	capacite nominale (Eqh)	Charge recue (Eqh)	taux de charge (%)	charge polluante (Kg/j)						charge hydraulique journalière (m3/j)
				DBO5 nominal	DBO5 moyenne recue	DCO nominal	DCO moyenne recue	MES nominal	MES moyenne recues	
ALBI-MADELEINE	91 000	49 300	54,00%	5 460	2 958	10 920	7 536	8190	3 562	14 035
CARLUS	200	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	12	pas de bilan 24h	24	pas de bilan 24h	14	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
CASTELNAU-DE-LEVIS	1 050	286	27,00%	63	17,14	126	45,2	73,5	17,49	94
DENAT (VERSANT NORD)	200	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	10,8	pas de bilan 24h	29	pas de bilan 24h	17	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	13	pas de bilan 24h	24	pas de bilan 24h	14	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	30	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	1,8	pas de bilan 24h		pas de bilan 24h		pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	15	pas de bilan 24h	30	pas de bilan 24h	18	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	1 300	497	38,00%	78	29,81	156	79,68	117	47,76	145,75
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	200	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	10,8	pas de bilan 24h	19	pas de bilan 24h	11	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	1 950	1 705	68,00%	150	102,29	300	258,34	175	130,38	468
ROUFFIAC	260	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	15,6	pas de bilan 24h	31,2	pas de bilan 24h	23,4	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248107320-20170709-DEL2017_115-DE

STEP	capacite nominale (Eqh)	Charge recue (Eqh)	taux de charge (%)	charge polluante (Kg/j)	charge hydraulique journalière (m3/j)	STEU	capacite nominale (Eqh)	Charge recue (Eqh)	taux de charge (%)	charge polluante (Kg/j)
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	4,8	pas de bilan 24h	9,6	pas de bilan 24h	5,6	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
SALIES (Bourg)	200	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	12	pas de bilan 24h	24	pas de bilan 24h	14	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
SALIES (COMMUNALE)	800	453	57,00%	48	27,17	96	66,78	56	30,03	143
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1 050	252	24,00%	63	15,12	126	52,4	73,5	26,81	243,5
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	1 500	987	66,00%	90	59,22	180	183,54	100	59,71	71,3
MARSSAC SUR TARN (BEAU SITE)	50	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	2,7	pas de bilan 24h		pas de bilan 24h		pas de bilan 24h	pas de bilan 24h
MARSSAC SUR TARN .(LA SOURCE)	50	pas de bilan 24h	pas de bilan 24h	2,7	pas de bilan 24h		pas de bilan 24h		pas de bilan 24h	pas de bilan 24h

Tableau 8: Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2016 sur les stations de traitement du grand Albigeois

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Production et valorisation des boues

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la communauté d'agglomération qui ne dispose pas d'installation de valorisation des boues.

La nouvelle station d'épuration d'Albi- Madeleine a intégré cette problématique et a déclenché le dépôt d'un nouveau dossier de plan d'épandage (récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau du 11/07/2011) fondé sur une valorisation des boues sur deux filières parallèles et complémentaires : le **co-compostage et l'épandage direct sur terrains agricoles**.

Des conventions entre l'agglomération et 17 agriculteurs locaux ont été signées à cet effet (cf. carte en annexe n°3)

Stations	Boues évacuées en 2015 (TMS*)	Boues évacuées en 2016 (TMS)	Filière d'évacuation et valorisation	taux de conformité filière (%)
ALBI- MADELEINE	892	765.5	55% en épandage et 45% en compostage	100%
CARLUS	0,507	0,644	Vers Step Albi Madeleine	100%
CASTELNAU-DE-LEVIS	-	-	-	-
DENAT (VERSANT NORD)	-	122	94% en épandage et 6 % vers Step Albi Madeleine	100%
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	-	-	-	-
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	-	-	-	-
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	0,613	0,085	Vers Step Albi Madeleine	100%
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	-	-	-	-
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	-	-	-	-
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	26,133	31,144	Vers Step Albi Madeleine	100%
ROUFFIAC	-	-	-	-
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	0,271	0,485	Vers Step Albi Madeleine	100%
SALIES (Bourg)	0,434	0,362	Vers Step Albi Madeleine	100%
SALIES (COMMUNALE)	-	-	-	-
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	-	-	-	-
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	7,954	4,570	Vers Step Albi Madeleine	100%
MARSSAC Beau site	-	0,170	Vers Step Albi Madeleine	100%
MARSSAC La Source	-	0,170	Vers Step Albi Madeleine	100%
Total	928	925	indicateur P206.3	100%

*tonnage de matière sèche

Tableau 9 : Production et valorisation des boues

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration), du département du Tarn.
Les analyses sont effectuées par le laboratoire d'hygiène départemental d'Albi.

Dans le cadre d'une auto surveillance soumise à la validation de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du SATESE du Tarn et du service départemental de police de l'eau du Tarn, les agents du service assainissement réalisent in situ les analyses d'autosurveillance de la station d'épuration d'Albi-Madeleine.

Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont physico-chimiques : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.
Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2016

La fréquence des contrôles réglementaires et les normes de rejet dépendent de la taille des unités de traitement. Ainsi 104 bilans réglementaires ont été réalisés sur la station de la Madeleine.

Sur les petites unités de traitement, la fréquence des bilans est ramenée à 1 ou 2 par an ou une fois tous les deux ans.

Les moyennes des résultats des analyses réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m^3/j)	Charge polluante moyenne						Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformes	observations	taux de conformité
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)								
				MES	DBO5	DCO	NGL	Pt				
ALBI- MADELEINE	91 000	13 632	7,7	4,7	4,1	29,9	13,1	1,38	104	104		100%
CARLUS	200		6,2	7,4	6	59	86,8	9,65			prélèvement ponctuel	/
CASTELNAU-DE-LEVIS	1 050	72,5	8,55	45	23	58,5	13	4,85	2	2		100%
DENAT (VERSANT NORD)	200										pas d'analyse en 2016	/
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240		9,1	200	4	95	35	9,3			prélèvement ponctuel	/
DENAT HAMEAU DU VIGUIER	30										pas d'analyse en 2016	/
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	250		7	4,4	7	49	25,7	3,01			prélèvement ponctuel	/
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)	1300	150	7	9,5	9,2	68,6	33	3,7	2	2		100%
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	200										pas d'analyse en 2016	/
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	2 500	465	7,7	2,4	3,85	63,1	6,6	4,67	2	2		100%

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m^3/j)	Charge polluante moyenne						Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformes	Observations	taux de conformité %
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)								
ROUFFIAC	260		7	160	65	243	90	9,1			La station reçoit progressivement une charge permettant la recirculation nécessaire à l'obtention des résultats attendus	/
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80										Pas d'analyse en 2016.	/
SALIES (Bourg)	200		7,2	7,9	12	121	62	9,9			Prélèvement ponctuel	/
SALIES (COMMUNALE)	800	118	8,8	8,5	9	67	13,4	2,7	1	1		100%
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)	1050	171	9,5	55	3,8	44,5	12,5	3	2	2		100%
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	1500	87,3	7,6	13,31	7,36	50,9	6,5	16,26	2	2		100%
Marssac Beau Site	50										Pas d'analyse en 2016 . Projet de nouvelle station en cours	/
Marssac La Source	50										Pas d'analyse en 2016 . Projet de nouvelle station en cours	/

Tableau 10 : Analyse de la qualité des eaux rejetées

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

2.5. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Par application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la cour des comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel imposent aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance.

Référence	Libellé	2014	2015	2016
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement des effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	15	23	24
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées	85.25 %	85.29 %	84.52 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80 points	90 points	90 points
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies par application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100%
P206.3	Taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	73 807 € HT	91 236 € HT	63 480.56 HT
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0.11 ‰	0.08 ‰	0.06 ‰
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4,66	4,66	4.59
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0.91 %	0,76%	0.65%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	90	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	20 ans	16 ans	16 ans 6 mois
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.42 %	2%	2.48%
P258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	0.30 ‰	0.50 ‰	0.2 ‰

Tableau 10 : Indicateurs de performance

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0)

Fin 2016, **on recense 24 autorisations et/ou convention de déversement d'eaux usées non domestiques** au réseau public d'assainissement collectif.

Elles font l'objet d'une surveillance annuelle à trimestrielle, suivant les établissements et d'une révision obligatoire a minima tous les 5 ans.

En 2015, 23 autorisations délivrées étaient recensées.

▪ Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)

Cet indicateur **permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et** de suivre **l'avancement des politiques de raccordement** pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif dessert **36 854 abonnés** ce qui représente **71 065 habitants**.
Cet indicateur est précisé au paragraphe présentation du territoire desservi.
Le service d'eau potable comprend **43 602 abonnés** ce qui représente **84 372 habitants**.

Le taux de desserte est de 84.52% en 2015
En 2015, il était de 85.29%.

▪ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2)

Cet indicateur **permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **90 points.**
Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100787-20170630-DELI2017_115-DE

		Nombre de points possible	Nombre de points obtenus par la Communauté d'agglomération
A - Plan du réseau de collecte	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	+10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle	+10	10
B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année)	+10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10	5
	localisation et description de tous les ouvrages annexes	+10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	+10	5
C - Informations sur les interventions sur le réseau	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
TOTAL: des points obtenus		**de 0 à 100**	**90**

▪ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Conforme à 100 % comme en 2015

Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

▪ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248160737-20170629-DELIB2017_115-DE

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2015

Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2015

Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

L'indicateur mesure le **niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires**
Cet indicateur est de **100 %.**

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170628-DEL2017_115-DE

▪ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le service assainissement est amené à abandonner l'encaissement de certaines sommes qui sont considérées comme irrécouvrables (surendettement du débiteur, liquidation d'entreprise, adresse erronée).

Total abandon de créances 2016 **: 63 480.56 € HT**
En 2015: 91 236 € HT

Les abandons de créances peuvent concerner différents exercices antérieurs.

▪ Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

	2014	**2015**	**2016**
Nombre de demandes d'indemnisation	8	**6**	**4**
Nombre d'habitants desservis	70 755	**70 713**	**71 065**
Taux de débordement	0.11 ‰	**0,08 ‰**	**0.06 ‰**

Les chiffres mentionnés dans le tableau ne correspondent qu'aux demandes effectuées par les usagers et ne conduisent pas de façon systématique à une indemnisation.

▪ Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.
On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...)

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements :

Longueur du réseau de collecte en mètres linéaires	Réseau Albi (hors branchement):	207 063	478 405
	Autres réseaux:	271 341	
Nombre de points noirs du réseau de collecte 2016 (par 100 km de réseau)			4.59
Nombre de points noirs du réseau de collecte 2015 (par 100 km de réseau)			4.66

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

		Année 2014	Année 2015	Année 2016
Linéaire de réseau renouvelé (hors extension)	Réseau (EU en ml)	2 042	4 711	4 280
Longueur du réseau de collecte	Réseau (en ml)	471 396	472 241	478 405
	Taux moyen de renouvellement réseau EU (sur 5 ans) (P253.2)	0.91 %	0.76 %	0.65%

▪ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)

Performances des ouvrages > à 2000 EH - **Conformes à 100 %** comme en 2015.

▪ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **90 points**.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus par l'agglomération 2014 et 2015
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux non raccordés, DO, trop pleins de PR)	*20*	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	*10*	10
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	*20*	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant l'arrêté du 22 juin 2007	*30*	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration en application de l'arrêté du 22 juin 2007	*10*	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	*10*	0
B – Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires drainant au moins 70 % du territoire desservi en amont	*+10*	10
C – Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des DO	*+10*	0
	TOTAL	***de 0 à 120***	**90**

▪ Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)

La durée d'extinction de la dette, indice de performance p 256.2 de qualité du service assainissement correspond à l'encours de la dette (capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N divisé l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles incluant les intérêts d'emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Epargne brute au 31/12/2016 : 2 938 236.18 euros

Capital restant dû au 31/12/2016 : 27 980 827.73 euros

Durée d'extinction de la dette : 16 années et 6 mois

En 2015, elle était de 16 années.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)**

Ces données sont fournies par les services d'eau potable qui facturent pour le compte de l'agglomération la redevance assainissement.

Pour l'année 2016, le taux d'impayés s'élève à 2.48 %.
Pour l'année 2015, il s'élève à 2.00 %.

- **Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1).**

	2013	2014	2015	2016
Nombre de réclamations	9	10	**18**	**8**
Nombre d'abonnés desservis	35 717	36 176	**36 569**	**36 854**
Taux de réclamations	0,25 ‰	0,30 ‰	**0,50 ‰**	**0.2 ‰**

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

3- Assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

3.1. USAGER NON COLLECTIF

L'usager du service public de l'assainissement non collectif est le bénéficiaire des prestations individualisées de ce service. L'usager de ce service est soit le propriétaire de l'immeuble équipé ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif soit celui qui occupe cet immeuble à quelque titre que ce soit.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

3.2. ACTIVITE DU SERVICE

Le service réalise **quatre catégories** de contrôles :

✓ Le contrôle de conception d'une installation nouvelle

La conception et l'implantation de toute installation, nouvelle ou réhabilitée, doivent être conformes aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, définies par arrêté interministériel du 7 mars 2012 et par la norme XP DTU 64.1, et par la réglementation locale (cf. zonages d'assainissement locaux).
Le service intervient soit dans le cadre d'une instruction de demande de permis de construire soit dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une installation existante ou d'un équipement d'un immeuble existant.

✓ Le contrôle de bonne exécution d'une installation nouvelle

Ce contrôle a pour objet de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet du pétitionnaire validé par le SPANC. Il porte notamment sur le type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre des différents éléments de collecte, de prétraitement, de traitement et, le cas échéant, d'évacuation des eaux traitées et la bonne exécution des travaux.

✓ Le diagnostic d'une installation existante

Tout immeuble rejetant des eaux usées domestiques et non raccordé au réseau public donne lieu à un contrôle de diagnostic par les agents du SPANC. Ce contrôle est effectué lors d'une visite sur place destinée à vérifier :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif ;
- l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation ;
- le bon fonctionnement et l'entretien de celle-ci apprécié dans les conditions prévues à l'article 15.

A la suite de ce diagnostic, le SPANC émet un avis qui pourra être conforme sans pollution, non conforme sans pollution, non conforme à faible pollution ou non conforme à forte pollution.

✓ Le contrôle en cas de vente

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le rapport de contrôle daté de moins de trois ans du SPANC doit être intégré au dossier de diagnostic technique, prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ce contrôle comprend :
- une visite de terrain
- l'actualisation du diagnostic initial
- la réalisation et l'édition d'un nouveau rapport
- la transmission du rapport au vendeur ou / et au notaire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

✓ Le contrôle périodique des installations existantes

Dans un délai de 6 ans après le diagnostic, le SPANC effectue une nouvelle vérification périodique du bon fonctionnement des installations selon les mêmes critères que pour le diagnostic.

✓ Les contrôles réalisés :

Prestation	2012	2013	2014	2015	2016
Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée	130	149	187	214	238
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée	114	114	145	113	120
Diagnostic des installations existantes	150	142	200	68	43
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	-	-	73	75	88
Contrôle de bon fonctionnement	-	-	-	-	35

Tableau 12 : contrôles réalisés

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

3.3. CONTROLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION

En 2016, **238 contrôles de conception** ont été réalisés sur des installations nouvelles (104) ou réhabilitées (134), soit une augmentation de 11.21 % par rapport à 2015. Ces contrôles sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

	Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée
ALBI	74
ARTHES	6
CAMBON	13
CARLUS	11
CASTELNAU-DE-LEVIS	29
CUNAC	5
DENAT	6
FREJAIROLLES	26
LABASTIDE-DENAT	4
LESCURE D'ALBIGEOIS	13
MARSSAC/TARN	7
PUYGOUZON	29
ROUFFIAC	5
SAINT-JUERY	3
SALIES	0
LE SEQUESTRE	7
TERSSAC	0
	238

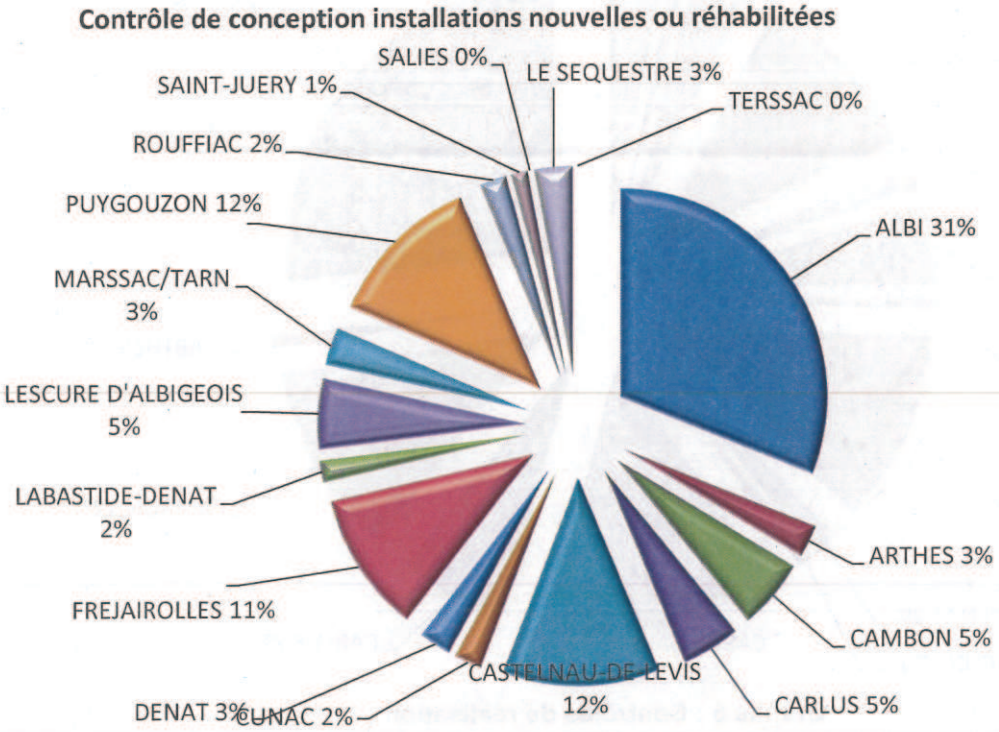

Graphe 4 : Contrôles de conception

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Le service a également réalisé **120 contrôles de réalisation conformes** sur les installations nouvelles (38) ou réhabilitées (82), soit 6.19 % de hausse par rapport à 2015.

	Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée
ALBI	32
ARTHES	1
CAMBON	14
CARLUS	8
CASTELNAU-DE-LEVIS	17
CUNAC	1
DENAT	2
FREJAIROLLES	14
LABASTIDE-DENAT	1
LESCURE D'ALBIGEOIS	6
MARSSAC/TARN	2
PUYGOUZON	13
ROUFFIAC	4
SAINT-JUERY	1
SALIES	0
LE SEQUESTRE	4
TERSSAC	0
	120

Contrôle de bonne exécution installations nouvelles ou réhabilitées

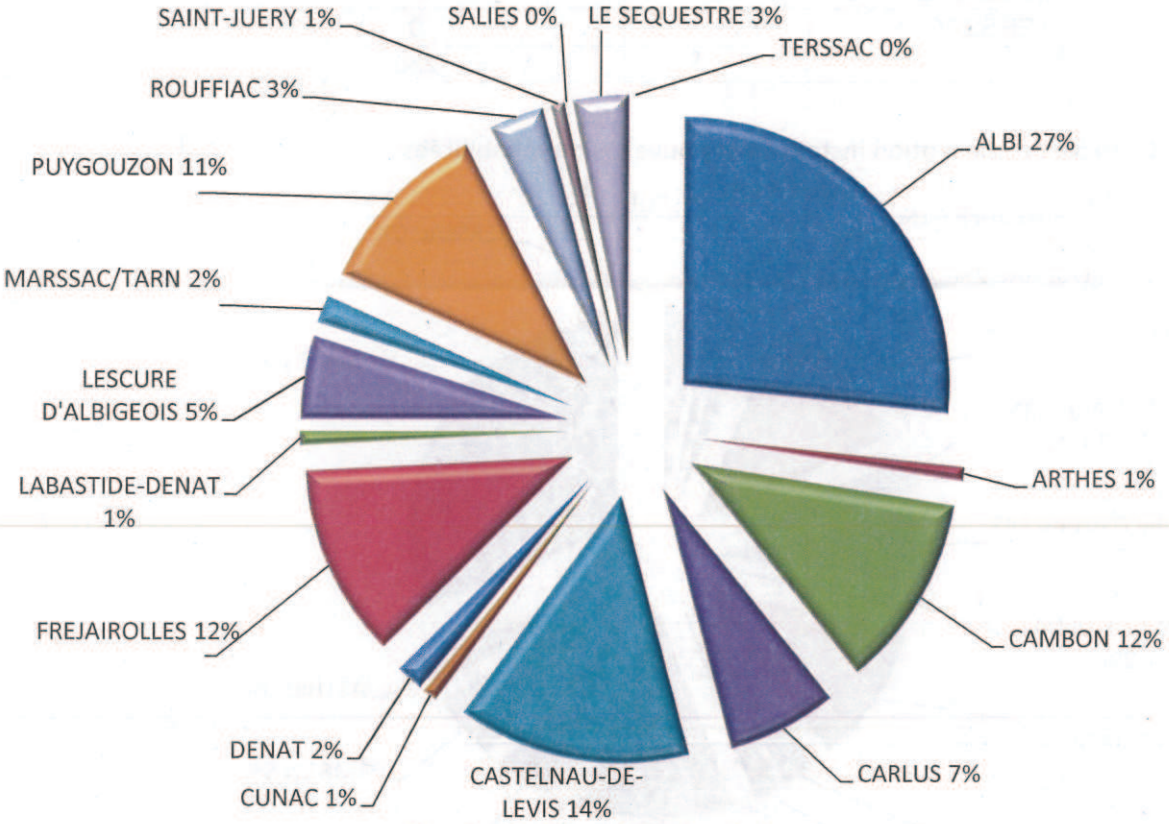

Graphe 5 : Contrôles de réalisation

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

3.4. DIAGNOSTIC SUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES

En 2016, **166 diagnostics sur les installations existantes** ont été réalisés :
- **43 diagnostics** de bon fonctionnement
- **88 diagnostics réalisés** dans le cadre d'une vente immobilière.
- **35 contrôles** de bon fonctionnement

La répartition des diagnostics et leurs résultats est la suivante :

Diagnostics sur les installations existantes	Nbre controles sur ANC existant	Conforme	Non conforme avec Recommandation de travaux	Non conforme avec obligation de travaux
ALBI	41	10	4	27
ARTHES	7	0	1	6
CAMBON	26	5	11	10
CARLUS	4	0	0	4
CASTELNAU-DE-LEVIS	8	4	0	4
CUNAC	3	1	0	2
DENAT	2	1	0	1
FREJAIROLLES	7	0	0	7
LABASTIDE-DENAT	3	0	0	3
LESCURE D'ALBIGEOIS	27	3	4	20
MARSSAC/TARN	8	3	1	4
PUYGOUZON	9	1	1	7
ROUFFIAC	12	2	2	8
SAINT-JUERY	3	0	0	3
SALIES	0	0	0	0
LE SEQUESTRE	3	1	0	2
TERSSAC	3	0	0	3
TOTAL	166	31	24	111

Tableau 11 : Diagnostics des installations existantes

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Contrôles réalisés en 2016

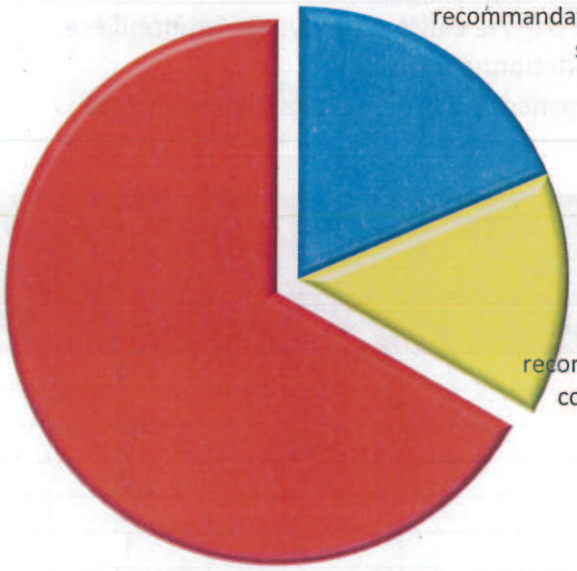

Graphe 6 : Répartition des diagnostics 2016 en fonction de leur classement

Contrôles réalisés depuis 2007

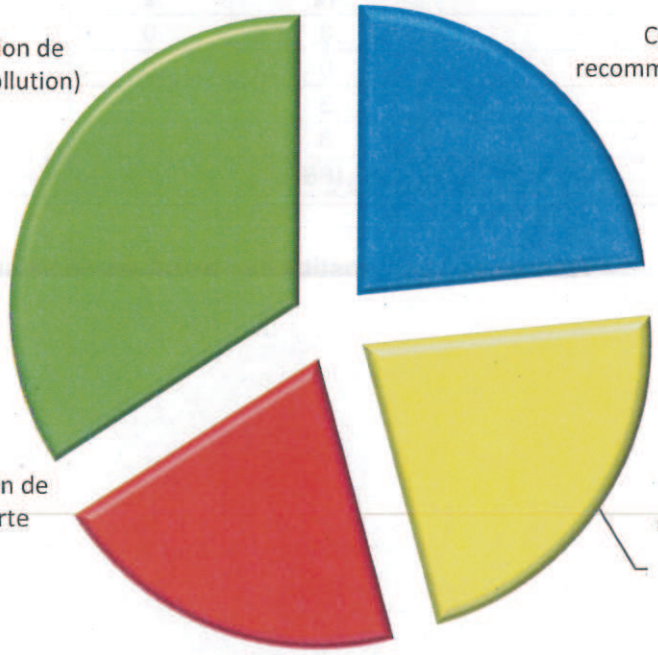

Graphe 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

3.5. DOSSIERS SUBVENTIONNES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'agence de l'eau Adour-Garonne subventionne à hauteur de 4 200 euros la réhabilitation des installations individuelles diagnostiquées non conformes avec recommandations de travaux.

Bilan pluriannuel	Dossiers éligibles AEAG								Dossiers éligibles subventionnés en 2017
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
ALBI	9	/	15	18	37	24	25	23	
ARTHES	2	/	2	1	5	3	1	2	
CAMBON	1	/	1	6	5	6	1	11	
CARLUS	0	/	3	2	3	9		1	
CASTELNAU-DE-LEVIS	4	/	1	1	5	8	2	9	
CUNAC	4	/	1	1	2	3		3	
DENAT	0	/	3	1	8	9		0	
FREJAIROLLES	4	/	1	12	6	8	5	5	
LABASTIDE-DENAT	1	/	0	2	4	3		1	58
LESCURE D'ALBIGEOIS	1	/	2	1	15	6	4	6	
MARSSAC/TARN	1	/	0	2	6	4	1	4	
PUYGOUZON	1	/	1	2	9	6	4	5	
ROUFFIAC	0	/	1	4	4	6	4	3	
SAINT-JUERY	1	/	2	2	2	3		1	
SALIES	0	/	0	1	0	0	1	0	
LE SEQUESTRE	0	/	0	1	4	1	3	2	
TERSSAC	1	/	1	1	3	1		0	
TOTAL C2A	30	0	34	58	118	100	51	76	58

Tableau 12 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Les 58 dossiers déposés en 2016 seront subventionnés sur l'exercice 2017.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

3.6. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur D302.0)**

La valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **110** (indice D302.0 - valeur de 0 à 140). L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (tableau A)

	Oui	Non	Obtenu
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30
TOTAL	100	0	100

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (tableau B)

	Oui	Non	Obtenu
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	10
Total	40	0	10

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

- **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)**

	2015	2016
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	4 765	4 750
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre	1 230	2 729
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	25.81 %	57.45%

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

4- Tarification du service et montants financiers

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

4.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1.1 Prix du service assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation et d'investissement du service d'assainissement font l'objet du vote d'un budget annexe au budget général de l'agglomération. Son équilibre est principalement atteint par la perception de redevances réclamées à l'usager. Ces redevances font l'objet d'une facturation par les services d'eau potable communaux pour le compte du service assainissement de l'agglomération. Des conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

▪ Le prix du service collecte

Jusque fin 2009, le tarif de la redevance collecte a été fixé librement par chaque commune pour équilibrer les dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la création et à l'entretien de réseaux de collecte des eaux usées.
En 2010, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a repris les mêmes tarifs individuels de chaque commune. Pour les communes dont le service de collecte n'était pas assujetti à la TVA les tarifs TTC ont été maintenus de façon à qu'il n'y ait pas d'incidence pour l'usager.

▪ Le prix du service traitement

Depuis le 1er mai 2004, les dépenses de traitement et réseaux structurants sont engagées par la communauté d'agglomération. Une redevance spécifique unique mutualisée sur les 17 communes a été mise en place pour permettre d'équilibrer ces dépenses.
Le tarif de cette redevance voté annuellement n'est basé que sur la consommation d'eau (pas de part fixe).

En 2015, le conseil s'est prononcé pour tendre vers une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire.

Dans une démarche de sensibilisation aux économies d'eau, il n'a été conservé qu'une part proportionnelle, la part fixe ou abonnement a été supprimée afin que chaque redevable ne paye que ce qu'il consomme.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100767-20170629-DEL2017_115-DE

Communes	Mode de gestion	Type de redevance	Tarifs TTC assain. 2014 Par m³	Tarifs TTC assain. 2015	Tarifs TTC assain. 2016 par m³
ALBI	Régie communale	Part proportionnelle	1,40 €	1,45 €	**1,47 €**
ARTHES	Régie communale	Part proportionnelle	2,15 €	2,06 €	**1,98 €**
CAMBON	Régie communale	Part proportionnelle	1,63 €	1,63 €	**1,63 €**
CARLUS	Régie communale	Part proportionnelle	1,40 €	1,45 €	**1,47 €**
CASTELNAU de LEVIS	Régie communale	Part proportionnelle	1,40 €	1,51 €	**1,47 €**
CUNAC	Régie communale	Part proportionnelle	1.51 €	1.45 €	**1.51 €**
DENAT	Régie communale	Part proportionnelle	1.40 €	1.45 €	**1.47 €**
FREJAIROLLES	Régie communale	Part proportionnelle	1,40 €	1,45 €	**1,47 €**
LABASTIDE DENAT	Régie communale	Part proportionnelle	1,40 €	1,45 €	**1,47 €**
LE SEQUESTRE	Régie communale	Part de 0 à 30 m³	-	0.85 €	**0.86 €**
		Part de 31 à 60 m³	1.05 €	1.22 €	**1.24 €**
		Part de 61 à 100 m³	1.22 €	1.43 €	**1.45 €**
		Part de 101 à 150 m³	1.51 €	1.76 €	**1.79 €**
		Part de 151 à 200 m³	1.78 €	2.09 €	**2.12 €**
		Part au-delà de 200 m³	2.06 €	2.41 €	**2.45 €**
LESCURE	Régie communale	Part proportionnelle	1.47 €	1.47 €	**1.47 €**
MARSSAC	Régie communale	Part proportionnelle	1,40 €	1,45 €	**1,47 €**
PUYGOUZON	Régie communale	Part proportionnelle	1.44 €	1.45 €	**1.47 €**
SAINT-JUERY	Régie communale	Part proportionnelle	1.40 €	1.45 €	**1.47 €**
SALIES	Régie communale	Part proportionnelle	1.40 €	1.45 €	**1.47 €**
TERSSAC	Régie communale	Part proportionnelle	1,40 €	1,45 €	**1,47 €**

Tableau 13 : Evolution des tarifs par m³

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Les taxes

Taxe sur la Valeur ajoutée

Une Taxe sur la Valeur ajoutée (*T.V.A.)* est réclamée sur le prix HT du service assainissement conformément à l'instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93.

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 10% au lieu de 20 %.

Taxe sur la modernisation des réseaux

Depuis 2008, tout usager dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte est soumis à une redevance de modernisation des réseaux de collecte réclamée par les services assainissement pour le compte de l'agence de l'eau Adour Garonne. En 2016, elle a été fixée à 0.24 euros HT/m3.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Montants assainissement facturés en 2016 pour un volume de 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne **120 m³** se verra facturer, selon la commune, les montants suivants (hors redevances de l'Agence de l'Eau):

Commune	COLLECTE	TRAITEMENT	TOTAL HT (€)	Redevance Agence de l'eau : 0,24€/m3	TVA : 10%	TOTAL TTC en €	Prix total ramené au m3 en €
	Part proportionnelle (HT) en €	Part proportionnelle (HT) en €					
ALBI	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
ARTHES	132,84	82,80	215,64	28,20	24,38	268,22	2,24
CAMBON	95,40	82,80	178,20	28,20	20,64	227,04	1,89
CARLUS	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
CASTELNAU DE LEVIS	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
CUNAC	81,60	82,80	164,40	28,20	19,26	211,86	1,77
DENAT	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
FREJAIROLLES	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
LABASTIDE DENAT	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
LE SEQUESTRE	59,90	82,80	142,70	28,20	17,09	187,99	1,57
LESCURE D'ALBIGEOIS	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
MARSSAC	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
PUYGOUZON	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
ROUFFIAC	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
SAINT-JUERY	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
SALIES	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
TERSSAC	78,00	82,80	160,80	28,20	18,90	207,90	1,73
MINIMUM	59,90	75,60	142,70			187,99	1,57
MAXIMUM	132,84	75,60	215,64			268,22	2,24
MOYENNE	81,40	75,60	164,20			211,64	**1,76**

Tableau 14 : Tarif pour une facture de 120 m³

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

4.1.2 Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes du service en 2016

Dépenses en € HT			
	2014	2015	2016
Dépenses (€ HT)	5 629 255.38	6 423 650.33	**6 120 066.20**
Recettes (€ HT)	6 469 621.64	7 161 473.94	**7 981 185.24**

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2016

Dépenses en € HT			
	2014	2015	2016
Charges à caractère général	1 916 768.98	1 646 010.11	**1 431 258.21**
Charges en personnel	844 812.70	955 692 .24	**1 039 961.28**
Charges financières	1 151 302.84	1 219 940.97	**1 051 839.40**
Dotations aux amortissements	893 907.87	1 737 142.28	**1 748 833.38**
Autres charges et charges exceptionnelles	168 303.99	217 872.73	**141 010.93**
Redevance modernisation Agence de l'Eau	654 159.00	646 992.00	**707 103.00**
TOTAL	5 629 255.38	6 423 650.33	**6 120 006.20**

Recettes en € HT			
	2014	2015	2016
Redevances assainissement dont redevance modernisation Agence de l'eau	5 818 237.71	6 114 911.51	**6 970 923.38**
Subventions d'exploitation	287 022.00	320 692.00	**332 748.00**
Quote-part des subventions	349 510.68	671 875.62	**671 776.24**
Autres produits gestion courante	294.17	-	**-**
Produits exceptionnels	12 869.01	52 289.66	**3 341.12**
Atténuations de charges	1 688.07	1 705.15	**2 396.50**
TOTAL	6 469 621.64	7 161 473.94	**7 981 185.24**

Tableau 15 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

4.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▪ Prix du service

Les tarifs et prestations en vigueur pour l'exercice 2016 ont été fixés par délibération n°6 – 208-/2015. Cette nouvelle grille tarifaire a été définie après 4 années sans modification de tarifs (La TVA appliquée a par contre évolué de 5.5% à 10% entre 2012 et 2014).
La réglementation a évolué et a imposé de nouvelles prestations, par exemple le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière. De nouveaux agréments sont maintenant possibles pour les assainissements non collectifs ce qui offre aux usagers un choix plus large choix de dispositifs. Les contrôles sont en revanche plus longs et plus complexes pour ces nouvelles installations, ce qui a nécessité une augmentation des tarifs correspondants.

Prestations	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2012 (Tva 5.5%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2013 (Tva 7%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2014 (Tva 10%)	Tarif TTC en vigueur depuis l'exercice 2015 (Tva 10%)
Contrôle de conception des installations nouvelles	54,86 €	55.64 €	57.20 €	**57.20 €**
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	71,74 €	72.76 €	74,80 €	**92.40 €**
Contrôle de conception et de réalisation des installations existantes (réhabilitation)	-	-	-	**132.00 €**
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	63,30 €	64.20 €	66.00 €	**110.00 €**
Diagnostic pour les contrôles initiaux et pour les ventes	84,40 €	85.60 €	88.00 €	
Contrôle périodique de bon fonctionnement	48,53 €	48,53 €	50.60 €	**59.40 €**

Tableau 16 : Tarifs SPANC 2012-2016

Le recouvrement des redevances est réalisé par la Trésorerie Albi-Périphérie après réalisation de la prestation par le service assainissement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

▪ Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation du service en 2015

	2014	2015	2016
Dépenses en € HT	46 947.77	36 374.98	**36 646.03**
Recettes en € HT	76 194.00	64 964.00	**68 942.00**

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2015

Dépenses en € HT 2015		Recettes en € HT 2015	
Charges à caractère général	855.82	Redevances assainissement	36 738.00
Charges en personnel	35 454.98	Subventions d'exploitation	32 204.00
Charges financières	-	Produits exceptionnels	-
Dotations aux amortissements	143.61	Autres produits gestion courante	-
Charges exceptionnelles	190.00		
Autres charges de gestion courante	1.62		
TOTAL	**36 646.03**	***TOTAL***	**68 942.00**

Tableau 17 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

5- Investissements et travaux de financement

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

5.1. MONTANTS FINANCIERS

▪ Assainissement collectif

Présentation des dépenses et recettes d'investissement de 2014 à 2016

Dépenses en € HT			Recettes en € HT		
2014	2015	2016	2014	2015	2016
5 172 266.33	5 121 944.89	**7 455 494.69**	7 045 071.30	3 433 041.11	**5 702 499.66**

Tableau 18 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif

Etat de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du premier transfert de compétences communales à la communauté d'agglomération et 33 emprunts supplémentaires dans le cadre du deuxième transfert, avec extinction progressive au fil des années.

Année	Capital à l'origine (€)	Dette au 31/12/N (€)	Intérêts (€)	Amortissements (€)	Annuité (€)
2013	30 912 157.83	27 183 118.69	1 022 659.15	1 092 352.61	2 115 011.76
2014	34 832 296.11	30 068 467.00	1 100 229.84	1 114 651.70	2 214 881.54
2015	34 810 446.18	28 845 932.43	1 062 775.26	1 312 904.61	2 375 679.87
2016	**35 258 246.58**	**27 980 827.73**	**1 051 839.40**	**1 312 902.38**	**2 364 741.78**

Tableau 19 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif

Etat de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

Année	Valeur brute (€)	Amortissement de l'exercice (€)	Cumul des amortissements (€)	VNC au 31/12/N (€)
2013	107 084 651.00	890 259.00	14 126 211.00	92 068 180.00
2014	108 997 726.78	893 907.87	15 048 639.65	93 051 496.47
2015	111 850 756.17	1 697 931.28	17 523 763.96	94 326 992.21
2016	**116 621 956.22**	**1 748 833.38**	**17 658 383.40**	**97 171 706.26**

Tableau 20 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif

▪ Assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100087-20170629-DEL2017_115-DE

Présentation des dépenses et recettes du service en 2015 et 2016

	Depenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016
Investissement	250 961.65 € HT	247 546.67 € HT	**144 889.98 € HT**	**151 533.59 € HT**

Tableau 21 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif

En 2014 et 2015, les sommes en investissement sont importantes car elles comprennent les montants des subventions de l'Agence de l'eau encaissées et reversées aux particuliers pour la réhabilitation de leur système d'assainissement autonome.

Etat de l'actif immobilisé au 31/12/2016

Année	Valeur brute (€)	Amortissement de l'exercice (€)	Cumul des amortissements (€)	VNC au 31/12/2016 (€)
2014	17 679.03	134.00	17 267.42	277.61
2015	17 679.03	134.00	17 401.42	143.61
2016	34 304.03	143.61	17 535.42	16 625.00

Tableau 22 : Etat de l'actif en assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

5.2. TRAVAUX 2016– PROJETS 2017

▪ Principales réalisations de l'année 2016

Commune	Localisation	Type de reseau	extension / rehabilitation	designation travaux	linéaire	nbre branchements	cout (ht)
ALBI	Place du Château	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	129	9	54 119
ALBI	Place du Château	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	193	4	60 972
ALBI	Rue du Paradis	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	46	15	26 175
ALBI	Rue Bouscaillet	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	40	4	15 470
ALBI	Rue Bouscaillet	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	42	5	18 733
ALBI	Rue Catalanes	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	25	7	8 270
ALBI	Rue de la Curveillére (T2 Guynemer/CosteBellonte)	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	396	41	210 275
ALBI	Rue de la Curveillére (T2 Guynemer/CosteBellonte)	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	340	8	145 580
ALBI	Impasse de la Curveillère	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	81	9	35 645
ALBI	Impasse de la Curveillère	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	81	9	22 547
ALBI	Pont Neuf	EP	Extension	Création de réseau	29	0	6 560
ALBI	51Rue de la Négrouillère	EP	Extension	Pose d'un avaloir pluvial	0	0	3 692
ALBI	Rue du Roc (T1 entre route fauch et impasse du Roc)	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	352	61	184 930
ALBI	Rue Schuman	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	159	16	75 530
ALBI	Rue Schuman	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	171	0	74 215
ALBI	Rue Louisa Paulin	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	182	20	61 545
ALBI	Avenue M.Lannes	EU	Réhabilitation	Dévoiement réseau	59	9	19 695
ALBI	Avenue M.Lannes	EP	Réhabilitation	Dévoiement réseau	25	1	14 666
ALBI	Avenue du Breuil (NEOLIA)	EP	Réhabilitation	Dévoiement réseau	25	3	4 240

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

Commune	Localisation	Type de reseau	extension / rehabilitation	designation travaux	linéaire	nbre branchements	cout (ht)
ALBI	Avenue Foch (sous trottoir côté pair Esquilat/De Gaulle)	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	137	15	36 785
ALBI	Passage Péguy	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	25	3	9 075
ALBI	Rue Imbert	EP	Extension	Création de réseau	12	0	4 456
ALBI	Rue Gaston Bouteiller	EU	Extension	Création de réseau	127	7	54 155
ALBI	Cité des Issards	EU	Extension	Création de réseau	138	9	32 533
ALBI	Cité des Issards	EP	Extension	Création de réseau	62	0	11 610
ALBI	Rue L.Aubrac (Mas de Blanc2)	EU	Extension	Création de réseau	67	3	30 115
ALBI	Rue L.Aubrac (Mas de Blanc2)	EP	Extension	Création de réseau	147	3	47 560
ALBI	Rue de la Curveillére (T3 Beaudelaire/Finlande)	EU	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	160	28	81 428
ALBI	Rue de la Curveillére (T3 Beaudelaire/Finlande)	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	208	2	55 773
CAMBON	Route du Lézert	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	43	3	11 421
CUNAC	Route Vieille de Montplaisir Cote Sol d'Ane	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	503	22	147 375
CUNAC	Cote Sol d'Ane	EP	Extension	Création de réseau	32	0	9 120
CUNAC	Chemin Gach	EP	Extension	Busage de fossé	12	0	12 512
DENAT	Hameau de Viguier	EP	Extension	Création de réseau	61	2	10 475
LABASTIDE DENAT	Cap de l'Homme	EP	Réhabilitation	Dévoiement réseau	11	0	2 795
LE SEQUETRE	Chemin de Pendariés	EP	Extension	Busage de fossé	329	10	57 046
LESCURE	Chemin de Gaillagués	EP	Extension	Busage de fossé	61	0	12 835
MARSSAC	Chemin de Bernissard	EP	Extension	Busage de fossé	206	6	34 782
MARSSAC	Chemin de Durestat Beau Site La Source	EU	Extension	Création de réseau	237	7	93 648

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DE2017_115-DE

Commune	Localisation	Type de reseau	Extension / rehabilitation	Désignation travaux	Linéaire	Nbre branchements	Coût (HT)
MARSSAC	Chemin de Tourseilles	EP	Extension	Busage de fossé	253	2	47 115
PUYGOUZON	Chemin des Alouettes	EP	Réhabilitation	Renouvellement réseau vétuste	26	0	4 646
ST JUERY	Rue Saint Antoine	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	187	25	117 066
ST JUERY	Rue des Mimosas	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	140	22	83 301
ST JUERY	Rue des Pensées	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	116	16	73 007
ST JUERY	Rue des Bleuets	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	66	13	44 761
ST JUERY	Rue Emile Combes	EU	Réhabilitation	Mise en séparatif	202	10	82 200
ST JUERY	Rue Emile Combes	EP	Réhabilitation	Mise en séparatif	110	4	39 975

Tableau 23 : Travaux 2016 sur réseaux

soient 4.3 km de réseaux renouvelés, 384 branchements repris, ainsi que 1.8 km d'extension de réseau et 49 nouveaux branchements.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

RETOUR SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DE L'ANNEE 2016

Etudes et travaux sur les unités de traitement

- Optimisation de la consommation électrique mensuelle sur différents ouvrages de la station Albi-madeleine - **Réduction de la consommation de 48 000 kWh /mois soit 3360 euros d'économie par mois représentant 20% de la consommation totale.**
- Stabilisation du fonctionnement du digesteur - **Absence de moussage biologique, ayant pour conséquence une augmentation importante de la quantité de biogaz produit**
- Mise en service de la nouvelle station de la ZA Albipôle, d'une capacité de traitement de 1500 équivalent-habitants– **Montant de l'opération :** 1 293 000 euros HT **- Aides accordées :** 287 910 €**+ avance remboursable de** 510 000 € **(Agence de l'eau Adour Garonne)**
- Transformation de la lagune de Dénat en filtre planté de roseaux permettant de réduire les nuisances et d'augmenter la capacité de traitement sans augmentation de surface – **Montant de l'opération** : 117 000 € HT **- Aides accordées :** 16 650 € **(Département Tarn) –** 38 500 € **(Agence de l'eau Adour Garonne)**

Etudes et travaux sur les réseaux et postes de refoulement

Sur les réseaux existants :

- Ils ont été poursuivis sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. Ces travaux ont permis un renouvellement de 4.28 km de réseaux, pour un montant de 1.822 M€ HT.
- Le dégrilleur situé en amont du siphon de Gardès par lequel circule près d'un tiers des effluents acheminés à la station d'épuration Albi-Madeleine a été remplacé – Montant : 65 000 € HT

Travaux neufs

- L'extension de 1.773 km de réseaux pour un montant de près de 468 214.00 € HT.

Exploitation

- 2260 interventions sur le réseau d'assainissement. (nettoyage avaloirs + interventions curatives)
- 708 raccordements au réseau d'eaux usées diagnostiqués

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_115-DE

LES PERSPECTIVES 2017...

2017 verra notamment :

- la poursuite de l'étude d'une nouvelle station de traitement à Marssac-sur-Tarn, en remplacement de l'existante, avec réalisation d'un diagnostic préalable du réseau
- le remplacement de la station de Beau Site à Marssac-sur-Tarn, suite à la suppression de la station du lieu-dit La Source
- l'étude et la réalisation d'une unité de traitement du biogaz produit à la station Albi-madeleine et d'injection du méthane au réseau de distribution de gaz
- le lancement des études de schéma directeur d'assainissement eaux usées et eaux pluviales à l'échelle des 17 communes
- la poursuite de la gestion patrimoniale et cartographique des réseaux
- la poursuite des mises en séparatif et réhabilitations des réseaux.